

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	MONGERAND DARREN	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	972Z1120	Mongerand Darren
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	SMCT ZA de Laugier 21 Voie Isole Norbert 97215 - RIVIERE SALEE	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S972Z047	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	27/10/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay	Frederic Lafay

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
Commentaires			
CTP réalisé sur le centre CTC du Lamentin			
DECISION : FAVORABLE		PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	27/10/2027

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MONGERAND DARREN



VÉHICULE SUPERVISÉ

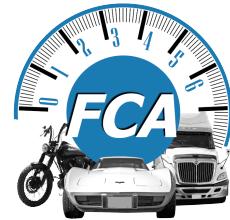
N° d'immatriculation du véhicule : EV956HS Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 27/02/2018 N° PV : 250020994

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25019802	07/05/2025	RAS
25019881	19/05/2025	RAS
25019889	20/05/2025	RAS
25019919	24/05/2025	RAS
25020056	13/06/2025	RAS
25020110	23/06/2025	RAS
25020137	26/06/2025	RAS
25020368	25/07/2025	Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)
25020383	28/07/2025	RAS
25020532	19/08/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MONGERAND DARREN



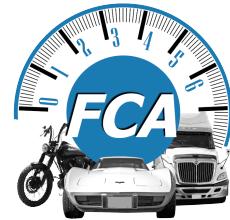
RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités	<p>1.1.1.8. - Absence d'archivage de justificatif attendu (Ex : copie du rapport de CTP défavorable externe)</p> <p>➤ Document d'identification : Absence de la photocopie du CI visée par la société de location</p>	NON CONFORMITÉ
CONTENU DES PROCES-VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MONGERAND DARREN



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction 2.3.2.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 2.6.1. Direction assistée électronique : Mauvaise réalisation du contrôle de la direction électronique.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : MONGERAND DARREN



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 7 - Autres matériels 2.3.7.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 7.3.1. Serrure et dispositif antivol : Mauvaise méthode du contrôle de l'antivol.	NON CONFORMITÉ
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.